

République Française

DEPARTEMENT  
Des Alpes de Haute-Provence

## EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de CORBIERES-en-PROVENCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 9 Procurations : 2
Absents : 4

### SEANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

**PRESENTS** : Mmes ARNEL H, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P, RAMIREZ JP,

**PROCURATIONS** : AMIGONI A à ROUSSEAU C, FIGUIÈRE S à PALLA O

**ABSENTS** : DELSAUT A, MARELLI S, MIOLA JL,

**ABSENTS EXCUSES** : LE GENDRE M,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ROUSSEAU C et PIERRISNARD P

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 06/03/2026

#### **Délibération n°2026.14 : Promesse unilatérale de vente concernant une partie de la parcelle cadastrée A 1051 d'environ 331,19 m<sup>2</sup> issue du domaine privé communal**

Monsieur le Maire propose la vente d'une partie de la parcelle cadastrée A 1 051 d'environ 331,19 m<sup>2</sup> (voir plan ci-joint) issue du domaine privé communal à SAS AGIR PROMOTION représentée par Monsieur **Stéphane Guerby** et SAS JSC HOLDING représentée par Monsieur **Julien SCARELLA**.

La Commune de corbières-en-Provence souhaite donc vendre une partie de la parcelle cadastrée A 1051 qui a une superficie de 1707 m<sup>2</sup> environ d'après le cadastre, classée en zone Ub (soit 25% correspondant à environ 430 m<sup>2</sup>) et N (soit 75% correspondant à environ 1277 m<sup>2</sup>) d'après le cadastre et dans l'OAP « sectorielle » n°5 – tènements de 1 500 m<sup>2</sup> ou plus, secteur K (soit 25 % correspondant à environ 430 m<sup>2</sup>) du P.L.U. approuvé le 21/10/2021, mis à jour le 01/02/2022, modifié le 20/11/2025 et mis à jour (n°2) le 22/12/2025.

Cette vente jouxte un projet prévisionnel de construction consistant en la réalisation d'une résidence de 32 logements collectifs répartis sur 3 plots d'habitations entre 10 à 12 logements, d'un parc de stationnements intégré au terrain, d'un ascenseur d'accès PMR et d'une aire commune de collecte des déchets.

Ce projet porte sur les parcelles cadastrées A 1053 et A 334 et appartenant à un propriétaire privé, sur la Commune de corbières-en-Provence.

Il est proposé de signer une promesse unilatérale de vente avec SAS AGIR PROMOTION et SASA JSC HOLDING d'une durée de 12 mois assortie de conditions suspensives qui sont les suivantes :

**1) Prix**

**6 600 €**    **Six mille six cents euros**

**2) Conditions d'usage et de droits**

La promesse sera régularisée aux conditions d'usage et de droits :

- Purge de tous droits de préemption éventuels sur le terrain.

- Absence de servitude particulière de nature à empêcher ou restreindre la réalisation du projet.
- Etat hypothécaire vierge.
- Justification d'un droit de propriété régulier trentenaire.

### 3) Conditions suspensives

La promesse sera signée aux conditions suspensives suivantes :

- Acquisition concomitante des parcelles A 1053 et A 334 faisant objet du permis de construire n° **004 063 26 00001** actuellement en cours d'instruction.

### 4) Indemnité d'immobilisation

Cette offre prévoit la mise en place d'une indemnité d'immobilisation de 5% du prix de vente remis sous forme de caution bancaire 30 jours après le dépôt du permis d'aménager. Cette somme s'imputera sur le montant du prix de vente en cas de réalisation de la promesse et restera acquise pour le promettant en cas de non réalisation de la vente malgré la levée des conditions suspensives. La non remise de cet acompte entrainera la nullité de la promesse unilatérale de vente.

### 5) Calendrier

**Dans le cadre d'une signature de la promesse de vente courant avril 2026, le calendrier prévisionnel serait le suivant :**

Signature promesse : avril 2026

**Achat du terrain : au plus tard avril 2027.**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR dont 2 PROCURATIONS), lors de la séance du jeudi 12 mars 2026 :

- **ACCEPTE** le principe de la vente d'une partie de la parcelle cadastrée A 1051 (qui sera divisée) de 331,19 m<sup>2</sup> environ appartenant à la Commune de corbières-en-Provence (domaine privé communal) à SAS AGIR PROMOTION représentée par Monsieur **Stéphane GUERBY** et SAS JSC HOLDING représentée par Monsieur **Julien SCARELLA**.
- **CEDE** à la SAS AGIR PROMOTION représentée par Monsieur Stéphane GUERBY et SAS JSC HOLDING représentée par Monsieur Julien SCARELLA une partie de la parcelle cadastrée A 1051 (qui sera divisée) de 331,19 m<sup>2</sup> environ appartenant à la Commune de corbières-en-Provence (domaine privé communal),
- **APPROUVE** le prix de vente à 6 600 € HORS TAXES,
- **DIT** que les frais de notaire et de géomètre occasionnés pour cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente et l'acte de vente en découlant,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente,
- **PRECISE** que la recette sera inscrite sur le budget communal 2026.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.



**LE MAIRE**  
**JEAN CLAUDE CASTEL**